

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du jeudi 06 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 06 juillet 2023 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr François LAPLANCHE-SERVIGNE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice: 15; Présents : 10 ; Votants : 12

Date de convocation du Conseil Municipal : 30/06/2023.

Présents : Mr LAPLANCHE-SERVIGNE François

Mme MILHAUD Agnès – Mr SIMONIN Georges - Mme COSSIN Sabine - Mr WINAUD-TUMBACH Georges

Mr GAMET Jean - Mme BARBET Christine - Mr MACON François. - Mme HERBERT Maria - Mme BESSON-LLORET Véronique –

Absents : - Mme ROLLAND Antoinette - Mme BIRADES TROCCAZ Emilie - Mr FABRE Nicolas – Mr FARJON Jean-Marc - Mme MOINE-DOUMENG Isabelle

Procurations,

Mme BIRADES TROCCAZ Emilie donne procuration à Mme COSSIN Sabine

Mr FABRE Nicolas, donne procuration à Mr LAPLANCHE-SERVIGNE François

Secrétaire de séance : Mme MILHAUD Agnès
.....

Ouverture de la séance :

Election du secrétaire de séance : Mme MILHAUD Agnès

Après lecture de la convocation et de l'ordre du jour :

Validation du choix de l'entreprise titulaire du marché « Fourniture et livraison de repas en liaison froide pour la restauration maternelle et élémentaire »

Validation du PV de la séance précédente du 20 juin 2023, validation à l'unanimité.

Délibération n° 2023-44 : Validation du choix de l'entreprise titulaire du marché « Fourniture et livraison de repas en liaison froide pour la restauration maternelle et élémentaire »

M. le Maire rappelle que par délibération n° 2023-31 du 15 mai 2023, le conseil municipal a validé le choix du mode de gestion par un prestataire pour assurer la restauration scolaire à compter de la rentrée 2023.

Suite à l'appel d'offres (procédure dématérialisée n° ID EMP 938968) sur e-marchepublics.com en date du 17/05/2023 et publication sur Le Dauphiné avec limite réception des candidatures et offres le 23/06/2023 (pour information, 2 entreprises ont déposé une offre),

Suite à l'examen des offres par la commission d'appel d'offres (CAO) en date du 30/06/2023,

La CAO a :

- *retenu l'offre de l'entreprise PLEIN SUD Restauration à Montélier – 26 -*, avec une note générale de 90.50 sur 100.
- *jugé l'offre de la 2eme entreprise, API à Loriol sur Drôme – 26 -*, « non conforme », en raison de l'absence de proposition pour la mise à disposition de personnel prévue au marché.

Il est donc demandé au conseil municipal de valider le choix de l'entreprise « Plein Sud Restauration » qui sera titulaire du marché.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré
et par 09 voix pour et 00 voix contre et 03 abstentions (Mmes BARBET, HERBERT,
LLORET)**

- **Approuve** le choix de la CAO et **valide** l'entreprise : PLEIN SUD Restauration à Montélier – 26 -, pour la « **fourniture et livraison de repas en liaison froide pour la restauration maternelle et élémentaire** » pour la somme de **59 739.12** euros TTC/an (repas livrés 25 066.80 + mise à disposition du Personnel 32 814.72 + location 2 fours 1 857.60)
- **Autorise** M. le Maire à signer tous documents concernant ce dossier ;
- **Précise** que les crédits sont inscrits au BP 2023, et seront reportés sur le BP 2024, au chapitre fonctionnement.

ECHANGES

Mme HERBERT : lors de la CAO, il y a eu que 2 offres, cela a été compliqué d'accepter une offre car pas de concurrence, la 2eme offre était non conforme, et on est pris par le temps. On a tout regardé, cela paraît cohérent. Demande à ce que les parents d'élèves soient invités pour les bilans ainsi que les commissions-menus. Donc cela a été un choix par défaut.

Mr le Maire ; l'analyse des offres a été faite de façon très détaillée par le bureau d'étude qui a accompagné la commune.
Mr le Maire ; signale par ailleurs que ce prestataire est déjà fournisseur des cantines des communes de Les Granges Gontardes et Malataverne.

Mr Maçon ; demande la durée du contrat ?

Mr COMBE : Le contrat est de 1 année renouvelable 2 fois

Mme HERBERT ; indique que s'il y a un problème, on peut toujours rencontrer le prestataire pour échanger, et que a priori connaissant le niveau d'exigence de la Maire de Les Granges-Gontardes, si ce prestataire ne donnait pas satisfaction, il aurait été remplacé.

Mr SIMONIN : la 2eme entreprise n'a pas répondu pour la prestation du personnel et de toute façon les prix de fournitures des repas étaient plus chers.

Mme HERBERT : s'abstient dans la continuité de ses votes précédents

Mme LLORET ; s'abstient car n'a pas eu accès au document, cahier des charges, mis en ligne (impossibilité de l'ouvrir)

Mr le Maire ; remercie Eliane GENESTON, avec qui il a déjeuné aujourd'hui avec les adjoints et que l'on retrouvera mardi 11 juillet pour officialiser son départ à la retraite. Florence COMBE (retraite) et Karine PESSONNEAUX (disponibilité) sont également associées à ce départ

Mr le Maire ; précise que les tarifs indiqués sont sur la base de 7 000 repas/an, et qu'il ne s'agit que d'une moyenne estimative pouvant varier à la baisse.

Fin de séance à 20 h 50

Le Maire,

François LAPLANCHE-SERVIGNE



la secrétaire de séance

Mme Agnès MILHAUD